

LE TRI SE SIMPLIFIE !

Dès le 4 octobre, 100% des emballages et papiers se trient dans le conteneur jaune.



Simplification du tri, c'est le mot d'ordre de cette rentrée ! Dès ce 4 octobre, tous les emballages et papiers se trient et vont tous, dans un seul et même conteneur, le jaune. Les conteneurs bleus vont donc être progressivement retirés. Des changements majeurs qui devraient faire des heureux ! Concrètement, l'Agglo se chargera de changer les bacs individuels et les conteneurs des points d'apport volontaire dans les prochains mois sur l'ensemble des communes.

Et pour lever les doutes sur ce qui se trie ou non, un nouveau mémo tri sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres d'ici fin septembre. En attendant, tour d'horizon sur les petits nouveaux (emballages !) qui vont arriver dans les conteneurs jaunes. Et plus largement, sur le compostage et la vie de nos déchets.

Plus de 25 millions de Français¹ peuvent trier tous leurs emballages plastiques et métalliques. Ces nouvelles consignes de tri, jusqu'alors appliquées sur des territoires pilotes, seront obligatoires² au niveau national au 31 décembre 2022 pour toutes les collectivités. Après un travail de longue haleine avec ses partenaires, l'Agglo va pouvoir appliquer ces nouvelles consignes de tri dès le 4 octobre.

Nouveaux déchets triés, nouvelles infrastructures

Afin de pouvoir traiter tous les nouveaux emballages qu'il sera désormais possible de trier, le centre de tri du Sytrad à Portes-lès-Valence a été agrandi de 2 500 m² et modernisé³. Opérationnel fin septembre, il emploie 39 personnes pour finaliser l'étape de tri avant d'acheminer les déchets vers les filières de traitement et de valorisation. Autre étape clé, le changement des conteneurs. Pour simplifier le geste de tri, l'Agglo a fait le choix de fusionner les conteneurs bleus et jaunes. Dorénavant, 100% des emballages et papiers iront tous, dans un seul et même conteneur, le jaune. Cette petite révolution devrait permettre d'augmenter de +15% les emballages plastiques et métalliques collectés. Les tonnages d'ordures ménagères devraient donc baisser. Aujourd'hui, un habitant en produit 239 kg par an. Cette simplification devrait également

100% des emballages et papiers se trient dans le jaune !

À partir du 4 octobre, tous les emballages plastiques, métalliques sont bienvenus dans le conteneur jaune pour être triés, recyclés et valorisés en de nouveaux objets !

1. Ceux qui y allaient déjà



Les bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques

réduire la quantité de déchets mal triés et par conséquent, refusés en centre de tri. Un surcoût annuel non négligeable pour la collectivité d'environ 400 000 € par an. Ainsi, début octobre, devant le conteneur de tri, plus de doutes, si vous avez un emballage ou un papier dans la main, oui, il se trie. Oui, il va dans le jaune.

1 Source Citeo 2019

2 Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (2020)

3 par le Syndicat de Traitement des Déchets Drôme Ardèche auquel l'Agglo adhère pour le traitement de ses déchets.

**QUAND TOUT EST TRIÉ,
JE SUIS TOUTE PETITE !**



2. Plein de p'tits nouveaux



Par ici, tous les emballages plastiques et métalliques : boîtes, barquettes, tubes, bouchons, couvercles, capsules, sacs, sachets, films, blisters, papiers d'aluminium...

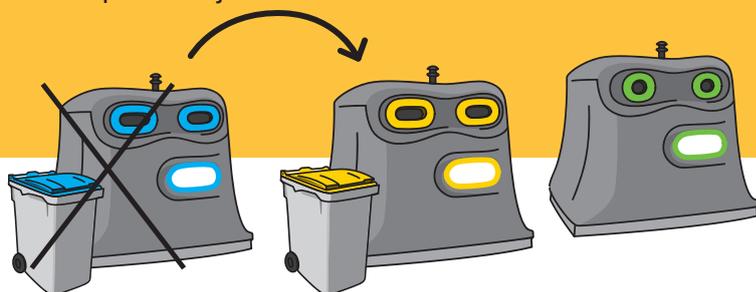
3. Et même les papiers et cartonnettes !



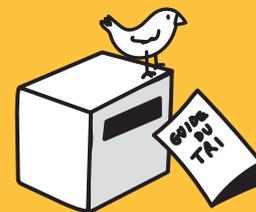
Encore plus simple, tous les papiers et cartonnettes vont aussi dans les conteneurs jaunes.

Bientôt la fin des bleus !

En octobre, les conteneurs bleus vont progressivement disparaître. Une opération titanesque puisqu'il s'agit d'enlever plusieurs dizaines de milliers de conteneurs. Vous pourrez, dans un premier temps, utiliser indifféremment les conteneurs jaunes ou bleus pour déposer vos emballages et papiers. Si vous avez des bacs individuels, vous n'avez aucune démarche à faire. L'Agglo s'occupe de tout. Enfin, pas de changement pour le verre qui va toujours dans le conteneur vert.



En savoir plus



LE MÉMO TRI
ARRIVE DANS VOTRE
BOÎTE AUX LETTRES

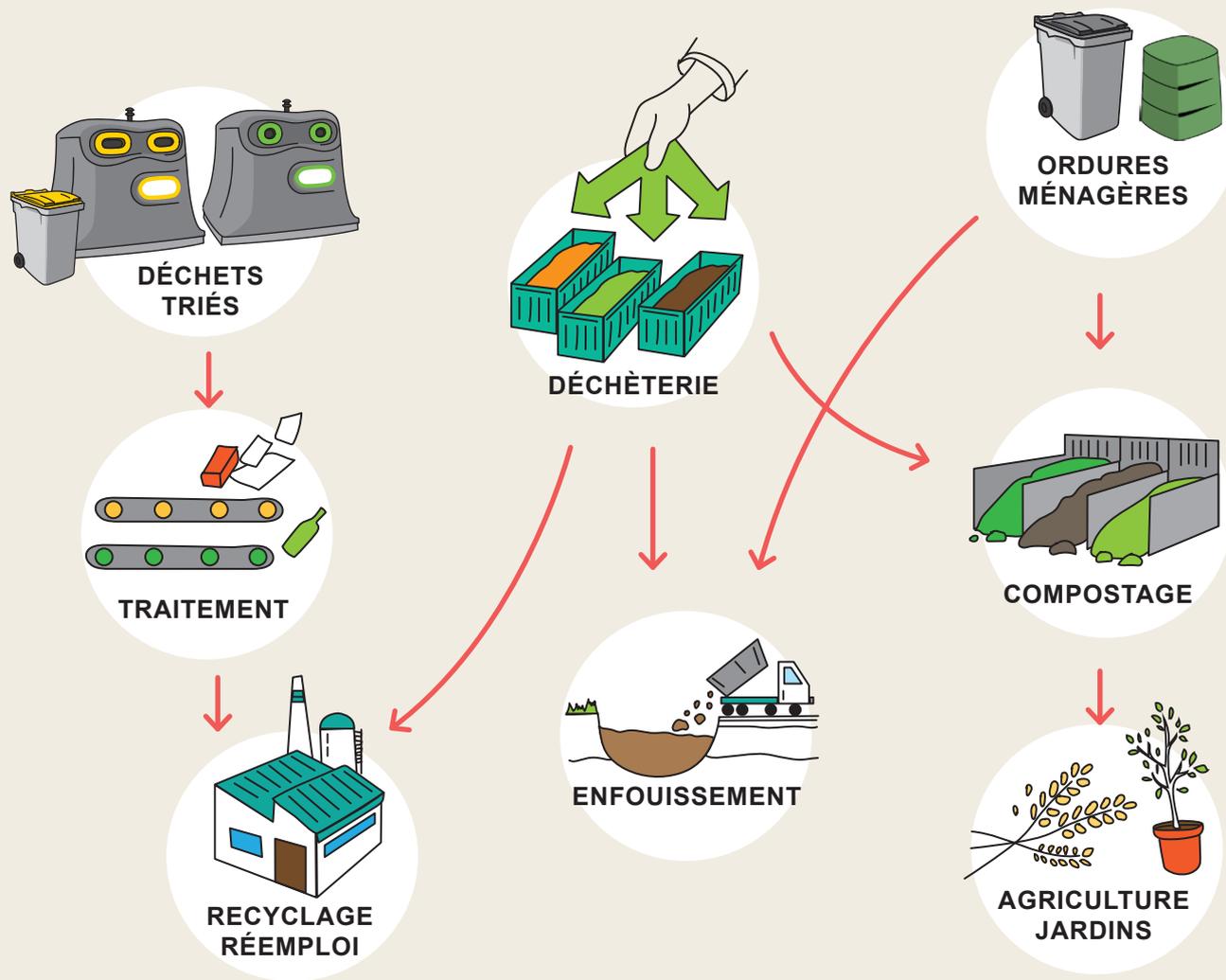
+
FOIRE AUX QUESTIONS SUR
VALENCEROMANSAGGLO.FR

Que deviennent les petits nouveaux après le tri ?

Pots de yaourt, tubes de dentifrice ou de sauce tomate, films et barquettes plastiques ou alu, capsules de café en métal... Désormais, tous ces emballages se trient. Mais comment ces déchets sont ensuite transformés en matières réutilisables ? Les entreprises spécialisées

dans le traitement ont investi ces dernières années, en France et en Europe, pour pouvoir transformer, valoriser des matériaux qui ne l'étaient pas jusqu'à présent. C'est le cas par exemple, des barquettes alimentaires en plastique qui, une fois recyclées, serviront à fabriquer des bouteilles ou des fibres textiles. Le pot de gel coiffant est, quant à lui, désormais réemployé pour fabriquer du mobilier urbain, des arrosoirs ou des canalisations. Des investissements bons pour la planète !

LA VIE DES DÉCHETS



Du nouveau pour composter malin !

150 kilos de nourriture par habitant sont jetés chaque année en France. C'est beaucoup trop ! Selon la loi AGEC², " *tout professionnel ou citoyen doit avoir à sa disposition une solution pour collecter et traiter ses déchets alimentaires en 2023.* " L'Agglo agit dès aujourd'hui avec la mise à disposition de composteurs gratuits. Vous êtes un particulier ? Il suffit d'adresser votre demande à l'Agglo.

Vous êtes un collectif de voisins, une association, une entreprise ? Vous souhaitez impulser un projet de compostage, l'Agglo vous accompagne. Elle fournit le matériel, forme les équipes bénévoles et propose un suivi pendant 5 ans. Bon à savoir, 92 sites de compostage partagé existent sur le territoire.

+ d'infos : valenceromansagglo.fr
dechets@valenceromansagglo.fr

Autre bon plan pour les professionnels, RoValTerre collecte, à pédales, vos bio-déchets (restaurateurs, primeurs...) avant de les transformer en bon compost !

+ d'infos : contact@rovalterre.org



7 BONNES RAISONS DE TRIER



1. C'est bon pour la planète !



2. Nos ressources naturelles préservées

1 tonne de papier recyclée,
17 arbres épargnés !

1 tonne de plastique recyclée,
800 kg de pétrole brut économisés.



3. De l'énergie économisée

Refondre des canettes d'aluminium, c'est 95% d'énergie en moins que pour l'extraction de ce métal.



4. Déjà 111 650 emplois créés en France autour du traitement des déchets (source Ademe 2020).



5. Trier coûte 2,5 fois moins cher

113 € la tonne de déchets recyclables contre 292 € la tonne d'ordures ménagères.



6. Ça allège le poids du sac poubelle



7. Ça donne envie d'aller plus loin !

Place à l'achat en vrac, au compostage, halte au suremballage... Changeons peu à peu nos manières de consommer.